



Déclaration de la FSU au CTA du 21 janvier 2014

La préparation de la rentrée 2014 s'inscrit dans un contexte de baisse des dépenses publiques, notamment en ce qui concerne les emplois. La FSU rappelle que l'intégralité des moyens pour l'Education Nationale est dégagée par un redéploiement d'emplois supprimés dans d'autres secteurs de la Fonction Publique. Les ministères considérés comme non prioritaires perdent 13 123 emplois, les ministères prioritaires, essentiellement l'Education Nationale et la Justice, bénéficient de ces redéploiements, mais le solde global est négatif, puisque la Fonction Publique perd 2144 emplois, la baisse globale depuis 2008 atteignant 149 541 emplois. Les Services publics sont donc durement frappés, et les annonces récentes du Président de la République, de nouvelles baisses de 50 milliards d'ici 2017, sur les dépenses publiques et sociales, ouvrent des perspectives sombres, y compris probablement dans notre secteur. Ce ne sont pas les seules mesures largement médiatisées en faveur de l'Education Prioritaire qui vont permettre de rendre l'Ecole moins inégalitaire, dans un contexte qui va accroître les difficultés de nombreuses familles, choix libéral assumé par le Chef de l'Etat au profit de largesses aux entreprises sans exigences réelles de contreparties en matière de créations d'emplois. Quant à l'employeur qu'est l'Etat, il va continuer d'alimenter le chômage.

La FSU prend acte des créations d'emplois d'enseignants au niveau académique dans le premier degré et le second degré, mais elles seront insuffisantes pour pallier la hausse des effectifs, pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions d'exercice des personnels.

Dans le premier degré, priorité ministérielle, rappelons-le, la dotation est divisée par 2,5 par rapport à celle de 2013. La loi de programmation, au démarrage poussif, est déjà à l'arrêt au bout de deux ans ! La dotation est tout juste suffisante pour absorber la hausse des effectifs, à condition d'ailleurs que, à condition d'ailleurs que « l'oubli » des 809 élèves (rentrée 2013) ne se reproduise pas, même partiellement. Ce constat ne vaut que pour l'académie dans son ensemble mais ne vaut pas pour au moins trois départements, le Loiret, l'Indre et Loire et l'Eure et Loir, dans la mesure où nous vivons une première cette année. Le ministère a très clairement dicté sa volonté d'affichage (pas un département ne doit perdre ne serait-ce qu'un poste) au mépris du travail toujours difficile mais au final toujours équitable réalisé par l'équipe dirigeante de cette académie. Le report des instances départementales de carte scolaire relève de la même volonté de dissimulation de la réalité, et de confiscation du débat. Le dialogue social rénové et réhabilité dans toute sa splendeur ! Quelques mots à propos de l'éducation prioritaire. Le plan est ambitieux, il reçoit un accueil globalement favorable. Pour autant, les critères de choix des « REP+ » restent inconnus et les moyens supplémentaires qui vont être attribués aux écoles concernées (environ 7 postes), sont évidemment à prendre sur la dotation globale des 40 postes. La FSU demande que ces moyens fassent l'objet d'une dotation complémentaire à hauteur, tellement les besoins sont criants à tous les niveaux sur l'ensemble de l'académie. Ajoutons que l'aveuglement du ministre à généraliser l'école à 4 jours et demi va se traduire par des pertes de moyens inquantifiables aujourd'hui, mais forcément

importantes ainsi que par de nets reculs en terme de droit des personnels notamment en matière de temps partiel.

Dans le second degré les créations sont en parties obtenues elles aussi par redéploiement de moyens. 9 académies ont une dotation négative. De plus, le Ministère ayant largement sous-estimé la hausse des effectifs (+33 000 au lieu des + 9000 annoncés au moment du débat budgétaire) et donc les besoins en créations d'emplois, les 986 ETP d'enseignants sont complétés par un volume considérable d'heures supplémentaires (à savoir l'équivalent de 1000 ETP).

Certes, dans l'académie d'Orléans-Tours, les 90 créations de postes représentent 9,13% de la dotation nationale, mais cette dotation insuffisante est complétée par l'équivalent de 47 ETP en heures supplémentaires (846 HSA), c'est-à-dire près du tiers de l'ensemble des nouveaux moyens. Le rectorat a même dû redéployer en plus 159 HSA au détriment de la formation continue et de la maintenance informatique, notamment. Le rectorat compte-t-il preneur parmi les enseignants, en tablant sur la diminution continue de notre pouvoir d'achat, ou bien les capacités de persuasion des chefs d'établissement ? En effet, leur taux académique atteint 10,16% des moyens en collège, 11,10% en lycée et 10,02% en LP.

- Dans les collèges, les 20 créations ne compenseront pas la hausse des effectifs. Pour l'équivalent d'un collège entier, ce sont au moins 34 postes qui auraient été nécessaires, pour maintenir seulement l'existant. Le fait que, pour conserver un H/E de 1,29, il faille abonder les DHG de l'équivalent de 21 postes en heures supplémentaires, tourne le dos à ce que les personnels et les élèves attendent : des classes moins chargées et du temps dégagé pour apprendre et travailler dans de meilleures conditions. Si la difficulté scolaire doit être prise en charge prioritairement au collège, comme semble l'affirmer un récent rapport de l'Inspection Générale, cela ne passera pas par le maintien d'une majorité de classes à plus de 25 élèves et par un nouvel alourdissement de la charge de travail à travers l'augmentation du quota d'heures supplémentaires.

- Dans l'éducation prioritaire, seuls 3 CLAIR de l'académie vont bénéficier de la pondération de 1,1 annoncée par le Ministre : le collège Pierre et Marie Curie à Dreux, le collège Rosa Parks à Châteauroux et le collège Rabelais à Blois. Les 4 autres collèges apprécieront...

- Dans les LP, la hausse des effectifs (+470 élèves), n'est pas compensée par une dotation suffisante (+19,2 postes). Les ouvertures et l'augmentation du nombre des places, dans le cadre de la carte des formations professionnelles, se fait donc uniquement en augmentant les effectifs par classe. Lors du dernier CTA, nous avons pourtant souligné dans la déclaration du SNUEP-FSU, la situation déjà très tendue.

- Dans les lycées, les 47,7 emplois créés ne compenseront pas la très forte poussée des effectifs (+1092 élèves), qui s'ajoute à celle déjà sous-estimée de la rentrée précédente. La situation des lycées va continuer de se dégrader. Le H/E académique va baisser à nouveau. L'ouverture de seulement 14 classes de Secondes au plan académique va se traduire par une quasi généralisation des classes à 35 élèves. On peut même se demander si ce seuil fatidique ne va pas être franchi, pour les classes et pour les groupes, notamment les groupes de langues. Quelles marges pour les établissements dans ces conditions ? Sacrifier des enseignements optionnels, des classes préparatoires, des dédoublements ? Sans parler des problèmes de saturation des locaux et des salles à prévoir dans certains établissements.

Les 9 créations de postes de CPE seront les bienvenues, compte tenu des besoins pour la vie scolaire, mais nous déplorons que, dans ce contexte de poussée des effectifs, aucun poste d'enseignant documentaliste ne soit prévu, aucun poste de conseiller d'orientation psychologue, aucun poste de médecin scolaire, seulement un poste d'infirmier, et un poste d'assistant au service social.

Compte tenu de l'insuffisance des moyens attribués à l'académie, nous voterons contre la répartition académique.